



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-333

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2025

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2025-11-18-00017 - Arrêté n° : DEC/PVP/XIII/25/312 relatif à
l'organisation d'un jury d'examen du certificat d'aptitude professionnelle
session 2025 (1 page)

Pôle de la voie professionnelle
Réf n° DECPVP/XIII/25/312

Affaire suivie par : Véronique
Laurençon
Tél : 04 56 52 46 85
Mél : veronique.laurencon@ac-
grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPVP/XIII/25/312 du 18 novembre 2025

Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;

Article 1 : Le jury de délibérations des examens suivants :

CAP maroquinerie

est composé comme suit pour la session du mois de décembre 2025 :

BARRALON QUENTIN	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION	PRESIDENT
DERECHE MARIETTE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO DU DAUPHINE – ROMANS SUR ISERE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT
DURAND PAULINE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION	MEMBRE PROFESSIONNEL
EYNARD CHRISTELLE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO DU DAUPHINE – ROMANS SUR ISERE	VICE-PRESIDENT

Article 2 : Le jury se réunira au Rectorat de Grenoble le lundi 8 décembre 2025 à 10:00

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le recteur de l'académie

Philippe Dulbecco